

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 JUILLET 2016

Présents : Michel JERDELET, Daniel BRIQUE, Dominique DA SILVA, Monique PILLARD, Raphael CASTIGLIA, Mathieu JACQUINOD, Laurent SAINT CYR, Sébastien JERDELET, Marie Christine POCHET, Gabriel PILLET, Cédric GRIVET, Rémi MOLLON, Alexandra MOLLON, Annie POLTANI.

Absente excusée : Florence CARTANT

Secrétaire de séance : Marie-Christine POCHET

1 – Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 mai 2016

Le compte rendu de la séance précédente du 18 mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

2 – Compte rendus des conseils communautaires

Le Maire rend compte des principaux sujets abordés lors des bureaux et conseils communautaires qui se sont déroulés depuis le 1^{er} janvier 2016.

3 – Construction de la nouvelle école

Le maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de construction de la nouvelle école avait été attribué à DOSSE Architectes associés dont le projet correspondait le mieux aux besoins de la commune.

Raphael Castiglia fait part de la réunion du 9 juin avec l'architecte concernant les remarques générales sur la pré-esquisse présentée antérieurement. Parmi les principales remarques, déplacement du bloc sanitaire prévu sous le préau, suppression d'un escalier vers les espaces naturels, réalisation des murs en béton armé, point d'eau extérieur, ...

La réunion suivante s'est tenue en présence des enseignantes le 6 juillet. Les principaux sujets abordés ont été le déplacement du projet vers l'ouest afin de respecter le PLU, l'inversion salle de motricité/activité maternelle, la révision du nombre de WC avec portillons, l'aménagement des parkings et du secteur de restauration...

La prochaine réunion concernant l'avant projet sommaire se déroulera le 7 septembre.

Missions de contrôleur technique et de coordonnateur SPS

Le Maire informe les conseillers que pour ces travaux, il est obligatoire de mettre en place une mission de contrôleur technique et une mission de coordonnateur SPS.

Pour la mission de contrôleur technique, quatre bureaux ont été consultés : ALPES CONTROLES, DEKRA, BTP CONSULTANT et SOCOTEC. Trois offres ont été reçues. Suite à l'analyse effectuée par AMOME Conseils, assistant à maîtrise d'ouvrage, le classement des offres est le suivant : 1 - DEKRA : 6 630 € HT, 2 - ALPES CONTROLES : 13 275 € HT, 11 350 € HT après négociation, 3 - BTP CONSULTANT : 17 000 € HT.

L'offre DEKRA, économiquement la plus avantageuse, montre un temps de présence peu satisfaisant notamment en phase chantier (en moyenne 1 visite tous les 2 mois). Le maire propose de retenir pour la mission de contrôleur de sécurité ALPES CONTROLES dont le temps de présence s'avère très satisfaisant notamment en phase chantier et réception.

Pour la mission de coordonnateur SPS, quatre bureaux ont été consultés : ALPES CONTROLES, DEKRA, Guy Pierre CERDA et SOCOTEC. Une offre a été reçue : ALPES CONTROLES : 5 725 € HT. Le maire propose de retenir cette offre pour la mission.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte l'offre d'ALPES CONTROLES (11 350 € HT, 13 620 € TTC) pour la mission de contrôleur technique, accepte l'offre d'ALPES CONTROLES (5 725 € HT, 6 870 € TTC) pour la mission de coordonnateur SPS et autorise le maire à signer les marchés correspondants.

4 – Convention scolaire de natation 2015 / 2016

Le maire présente au conseil municipal le projet de convention relatif à l'utilisation du centre aquatique par les scolaires pour l'année 2015/2016, convention à intervenir entre l'inspection académique, la société Vert Marine et la commune de CONFORT (61,25 € H.T. soit 73.50 € T.T.C. pour chaque groupe/classe occupant un créneau horaire bien défini).

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la convention scolaire natation 2015/2016 et autorise le maire à signer la convention précitée .

5 – Convention de partenariat relative à la mise en œuvre des temps d'activités périscolaires 2016-2017,

Le maire propose à l'assemblée, dans le cadre des activités proposées lors des temps d'activités périscolaires de reconduire l'animation yoga (Mme PERRET) dès la prochaine rentrée scolaire. En outre, il informe le conseil municipal des candidatures proposées pour des activités théâtre (Mme REFFAY) et capoeira (Me BERTUCCHI), et présente à l'assemblée les projets de convention de partenariat précisant les conditions d'intervention pour ces animations.

Le conseil municipal, à l'unanimité adopte les conventions de partenariat qui lui sont soumises et autorise le maire à signer ces conventions avec les intervenants extérieurs.

6 – Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité.

Le maire explique qu'il y a lieu de modifier comme suit le tableau des emplois permanents de la commune :

- création d'un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, grade d'ATSEM 1^{ère} classe d'une durée hebdomadaire de 30.20 heures, temps de travail annualisé, qui sera à pourvoir à compter du 1^{er} septembre 2016, et suppression de l'emploi actuellement vacant d'ATSEM 1^{ère} classe, d'une durée hebdomadaire de 29 heures.
- suppression de l'emploi actuellement vacant d'adjoint technique 2^{ème} classe (nettoyage des locaux) d'une durée hebdomadaire de 16,60 heures (temps annualisé).
- suppression suite à l'arrêt de l'enseignement de la danse (TAP) de l'emploi d'assistant d'enseignement artistique d'une durée annualisée de 2,18 heures hebdomadaires.

- Création d'un emploi d'adjoint d'animation destiné à encadrer les enfants au restaurant scolaire et animer les temps d'activités périscolaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les propositions du maire, fixe le nouveau tableau des emplois permanents à compter du 1^{er} septembre 2016, précise que le recrutement pour l'emploi d'adjoint d'animation se fera par voie contractuelle et autorise le maire à procéder à la déclaration de vacance de poste et à prendre les dispositions relatives au recrutement.

7 – Décision modificative

Budget général (enfouissement réseau rue des jardins 2012)

Décision modificative n° 3 virement de crédits en section d'investissement

Opération 156 : nouvelle école

Du compte 2313 immobilisations en cours - 48 000 €

Chapitre 204 : Bâtiments et installation

Au compte 2041582 : subvention d'équipement versée + 48 000 €

Cette décision modificative est approuvée à l'unanimité des membres présents.

8 – Tarification de location des salles communales

Le maire expose que les salles communales sont utilisées annuellement et à titre gracieux pour la pratique régulière d'activités sportives ou culturelles. Afin de couvrir une partie des frais liés à l'occupation de ces salles lors de ces activités autorisées par la mairie, le conseil municipal décide de fixer un tarif forfaitaire annuel de location de 250€ pour la salle polyvalente et de 100€ pour la salle pour tous.

9 – Rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement

Le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif.

Concernant l'eau potable, le rapport précise la population desservie (549 + l'EHPAD), le nombre d'abonnés (238), les points de prélèvement et la qualité de l'eau, le prix du m³ (1,60€), le budget et les travaux effectués et envisagés.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable de l'année 2015 de la commune

En ce qui concerne l'assainissement, le rapport détaille les différents types de traitement, la dimension du réseau public, le tarif de la redevance (1,00€ par m³ d'eau consommée) et la taxe de raccordement (800€), ainsi que les travaux effectués et à venir.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2015 de la commune.

10 – Convention avec le département de l’Ain pour la pose de coussins et création d’une zone 30

Le maire explique que suite à la délibération du conseil municipal du 9 mars 2016 approuvant les travaux de sécurisation de la traversée du village, il convient d’établir une convention précisant les conditions administratives, techniques et financières entre le Conseil Départemental et la commune.

Par 13 voix pour et une contre, le conseil municipal approuve les termes de la convention à intervenir avec le Département de l’Ain et autorise le maire à signer cette convention.

11 – Syndicat Intercommunal d’Energie et de E-communication de l’Ain

Le maire présente au conseil municipal le projet de modification des statuts proposé par le SIEA, et destiné principalement à faciliter la tenue de l’assemblée délibérante du SIEA, Il propose aux conseillers municipaux d’émettre un avis favorable et d’approuver les statuts modifiés.

Le conseil municipal à l’unanimité approuve la modification des statuts proposés et le projet de statuts présenté, et élit Mr Mathieu JACQUINOD délégué suppléant de la commune de Confort au sein du SIEA

12 – Informations diverses

Le maire informe le conseil municipal qu’en raison du nombre d’enfants (plus de 50) fréquentant les animations proposées lors des temps d’Activités Périscolaires, il est nécessaire de mettre à disposition 5 salles les lundis et vendredis après midi : salle de repos de l’école, salle pour tous, ancien local des pompiers, salle du restaurant scolaire, ainsi que la salle des fêtes ou un autre emplacement à définir.

Il précise en outre que les associations disposent, pour le rangement de leur matériel, d’une partie de l’ancien local « vestiaire » des pompiers, ainsi que de l’emplacement vouté à l’arrière de l’église.

Clôture de la séance à 20 h 30

Le maire,
Michel JERDELET